

Chapitre XIII

Sociologie économique et économie sociale

JEAN-MARC FONTAN

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SIMON LAFLAMME

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Les phénomènes sociaux ont des caractéristiques inhérentes à leur socialité en tant que telle, ils sont définis par eux-mêmes et ils sont déterminés par les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Ils sont aussi traversés par une multitude de facteurs qui, bien qu'ils ne puissent pas être exclus du fait social intégral, débordent du cadre de la socialité ou n'y sont pas réductibles; ces facteurs agissent sur les rapports sociaux. Un phénomène social comporte, par exemple, des aspects psychologiques, politiques, économiques, historiques, etc., et ces aspects le conditionnent. C'est pour cette raison que la sociologie côtoie couramment les autres disciplines.

Dans l'analyse des développements et des rapports sociaux, la dimension économique peut difficilement être ignorée. D'ailleurs, à leurs débuts, les sciences sociales ont été en quelque sorte dominées par l'économie politique, qui s'est élevée, sinon en pouvoir unique, du moins en autorité principale. La sociologie elle-même s'est originellement présentée sous une forme ou une autre en sociologie économique.

1. Le lien entre l'économie et la sociologie aux origines de la sociologie

On fait souvent naître l'économie politique avec la publication, en 1776, d'un ouvrage d'Adam Smith intitulé *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*¹. On trouve les prémisses de l'économie classique, notamment la théorie de la valeur et celle du marché, deux notions essentielles aux thèses de l'économie libérale. L'économie politique, à compter de là, abordera toute la société en insistant sur l'économie. Ce qui adviendra dans la sphère économique aura des répercussions sur tous les autres aspects de la société. L'économie est centrale, certes, mais elle est indissociable des autres dimensions de la société. Elle est

1 Paris, Gallimard, [1776] 1976.

déterminante. Mais, au-delà de cette influence, ce qui a lieu sur le plan économique dépend, par exemple, de l'attitude, des goûts et des besoins des individus impliqués dans des transactions, mais également de la manière dont est administré l'État. L'économie politique n'est pas une sociologie économique; elle n'est pas non plus une économie pure. Elle a établi qu'il n'y avait pas de socialité sans économie, ce que les sociologues n'oublieront pas aux origines de la sociologie.

On le verra dans la première partie de ce chapitre, où sont évoqués les travaux de Marx, Durkheim, Pareto, Weber et Simmel. La deuxième partie se penchera sur divers rapports qu'entretiennent avec les questions économiques certains sociologues après les réflexions des fondateurs de leur discipline. Les trois parties suivantes aborderont de manière critique quelques principes de la théorie économique; par exemple, elles invitent à relativiser la notion de besoin, à mettre en doute l'idée d'un individu qui agirait essentiellement de manière à maximiser ses gains. La sixième partie indiquera que les sociétés peuvent intervenir sur leur économie, notamment en mettant en application des lois. La septième partie fera état de la dimension économique de diverses formations sociales: famille, entreprise, coopérative, syndicat et parti politique. La huitième partie ouvrira une parenthèse sur les structures sociales, sur le rapport entre les institutions. La neuvième partie s'intéressera au thème de l'économie solidaire, à la manière dont les groupes sociaux peuvent favoriser une distribution de la richesse qui tende vers l'équité.

1.1. *Karl Marx (1818-1883)*

L'histoire est pour Marx une succession de modes de production: apparaissent l'un après l'autre le mode esclavagiste, le mode féodal, puis le mode capitaliste. À chacune de ces époques économiques, une classe sociale en exploite une autre. (Marx prévoyait que, un jour, le monde entier connaîtrait le communisme, mode de production qui n'admettrait pas de distinction de classes sociales.)

Il y a, au centre de la théorie marxiste, la constatation d'une division de la société en classes. Dans la composition de la société capitaliste, notamment — celle qu'il a le plus étudiée —, Marx distingue les bourgeois et les prolétaires. Les premiers sont propriétaires des moyens de production, par exemple des usines dans lesquelles sont fabriqués les biens consommés par la population; les seconds ne possèdent rien d'autre que leur force de travail, qu'ils doivent échanger contre un revenu. En vendant leur force de travail, les ouvriers vendent aussi ce qui est nécessaire à l'augmentation de la valeur des choses. Or, les produits du travail appartiennent au bourgeois, au capitaliste. Avec ce qu'il retire de la vente des marchandises, le capitaliste rend à l'ouvrier (par la rémunération) ce qui est nécessaire à sa subsistance et à la reproduction du prolétariat, mais il bénéficie du surplus de valeur, c'est-à-dire qu'il s'empare de la part du travail de l'ouvrier grâce à laquelle un profit (Marx parle plus précisément de plus-value) a pu être obtenu. Il y a donc entre ces deux groupes une relation d'exploitation dans laquelle la classe dominante, la bourgeoisie, trouve son profit en subtilisant, finalement, à la classe dominée, le prolétariat, une partie de son travail.

Dans cette vision que Marx nomme matérialiste, toute la société s'édifie sur la lutte de classes, dont la détermination principale est l'intérêt économique. La structure économique d'une société, l'infrastructure, conditionne les rapports humains de même que les formes idéologiques — le droit, la morale, la religion, etc. — qui régularisent ces rapports.

1.2. Émile Durkheim (1858-1917)

La sociologie d'Émile Durkheim est fonctionnaliste. Cela signifie que, selon elle, les divers composants de la société agissent les uns par rapport aux autres, un peu comme les organes dans le corps humain. Les institutions dont est formée une société dépendent les unes des autres : ce qui a lieu dans le domaine familial est lié à ce qui a cours dans le monde du travail, ou dans la sphère politique, ou dans le cadre de l'éducation, ou dans les milieux économiques. En cela seul, la sociologie durkheimienne peut difficilement ne pas être économique. Mais ce rapport entre les deux disciplines est plus amplement théorisé.

La valeur des choses elle-même ne dépend pas exclusivement de propriétés objectives — du temps de travail, par exemple — ; elle dépend aussi des opinions collectives. Cette position conduit Durkheim à ramener, d'une part, l'économie politique au niveau des autres sciences sociales, à rejeter, d'autre part, le primat de la détermination économique en soulignant l'importance de la détermination de la société par elle-même.

À ses débuts, la sociologie durkheimienne adopte une perspective d'influence matérialiste. Les sociétés passent d'une phase de solidarité mécanique à un stade de solidarité organique. La division sociale du travail est au centre de cette évolution. Il y a solidarité mécanique quand les activités d'une communauté sont essentiellement collectives et quand ses membres s'adonnent ensemble aux tâches relatives à la production. Dans la solidarité organique, les fonctions sociales se subdivisent, mais elles sont coordonnées entre elles et les personnalités individuelles s'affirment. La division du travail a pour cause fondamentale la densification de la population, laquelle a pour corollaires, entre autres, le développement des villes et celui des moyens de communication et de transport. Mais la pensée durkheimienne va se transformer. Ces thèses de sociologie économique, où l'on voit à l'œuvre une dynamique matérialiste qui conditionne des formes sociales, vont progressivement faire place à une espèce de spiritualisme où les représentations collectives animent les sociétés. Peu à peu, la sociologie va tendre à supplanter l'économie politique, voire la sociologie économique initiale. C'est avec François Simiand (1873-1935)² et, plus généralement, avec l'École sociologique française³ qu'une sociologie économique d'inspiration durkheimienne se développera réellement ; les classes sociales, par exemple, seront analysées en référence à la notion de représentation collective.

1.3. Vilfredo Pareto (1848-1923)

Pareto vient à la sociologie pour tenter de combler les déficiences de l'économie, afin de rapprocher la théorie économique de la réalité sociale. L'économie pure ou l'économie appliquée fondent leurs analyses sur l'agent individuel. Cet agent est perçu comme rationnel (comme le veut le postulat, l'agent économique cherche à maximiser ses gains avec un minimum d'efforts). Dans cette optique, toute la dimension non rationnelle de la vie humaine échappe à l'analyse. Une vision qui se veut intégrale doit donc pouvoir récupérer ce que l'économie abandonne. Pareto considère qu'il appartient à la sociologie d'étudier ce qui est mis de côté par l'économie : puisque l'économie s'accorde l'acteur rationnel, la sociologie devrait se

2 *La méthode positive en science économique*, Paris, Alcan, 1912 ; et *Le salaire : l'évolution sociale et la monnaie*, Paris, Alcan, 1932.

3 Pour une présentation de l'école française de sociologie économique : Steiner 2002 «De Simiand à l'école de la régulation», *L'année de la régulation*. — compléter ; nouvelle note

consacrer à l'étude de l'acteur non rationnel. L'économie et la sociologie deviennent ainsi des sciences distinctes ; elles ne sont pas intégrées l'une à l'autre ; leurs objets sont littéralement opposés. Il n'y a pas, par exemple, une sociologie économique où l'on chercherait les causes économiques des phénomènes sociaux, ou l'inverse, les causes sociales des phénomènes économiques. La sociologie a pour mission de sauver la réalité, mais elle le fait seulement en tant qu'elle reprend la perspective de l'économie, centrée sur le sujet individuel, et qu'elle étudie ce que l'autre ne peut pas étudier. Sociologie et économie ont ainsi des objets complémentaires et toutes deux sont restreintes à une microanalyse. Il y a bien dans l'univers économique, admet Pareto, des aspects non logiques. Cette dimension irrationnelle est toutefois ramenée aux goûts et aux coutumes des acteurs sociaux. L'économie se réserve les activités rationnelles des agents qui cherchent à acquérir les choses que leur font désirer leurs goûts ou leurs coutumes.

1.4. Max Weber (1864-1920)

La sociologie économique de Max Weber a deux visages : d'un côté, elle est une opposition au matérialisme marxiste ; d'un autre, elle est une analyse de l'action de groupements économiques.

Weber n'a pas nié que l'infrastructure économique soit déterminante de la composition de la société ni que l'économie agisse sur le cours de l'histoire ; il a tout simplement souligné le fait que cette société est aussi conditionnée par son idéologie. Il a fait valoir ce point de vue en montrant comment l'éthique protestante a contribué au développement du capitalisme. L'avènement du capitalisme, croit-il, n'a pas pour cause les seuls facteurs économiques ; il est, bien sûr, le résultat de l'évolution des conditions économiques de la société, mais le capitalisme n'aurait jamais pu prendre sa forme propre si cette évolution n'avait croisé l'idéologie protestante. Weber a, en effet, découvert que, dans cette idéologie, on trouvait des notions et des prescriptions qui animaient l'esprit capitaliste et consolidaient les inégalités sociales. L'ascétisme, par exemple, encouragea beaucoup plus le réinvestissement des capitaux que l'on possède que la jouissance dans le luxe en dépensant les avoirs ; la mentalité selon laquelle on trouve dans la réussite sur la terre le signe de la volonté de Dieu stimule le travail, pousse à l'acquisition de richesses et empêche en même temps qu'on lutte contre celui qui possède plus que soi.

La sociologie économique weberienne, comme toutes les branches de la sociologie weberienne, étudie principalement des activités. Parmi ces activités, il en est une qui est rationnelle par rapport à une fin ; l'acteur social se donne alors un but et adopte les moyens appropriés pour l'atteindre. Mais la rationalité, ici, n'est pas le propre de l'agent économique ; elle appartient à tout acteur et peut se manifester dans tous les domaines de la vie humaine. L'activité économique, en outre, est difficilement isolable. Dans l'analyse du marché, par exemple, Weber montre comment toutes les composantes de la société — droit, morale, monnaie, État, etc. — interviennent pour rendre possible l'échange et il indique ce que les acteurs doivent intérioriser pour être effectivement échangistes.

1.5. Georg Simmel (1858-1918)

Plus la société se complexifie, moins l'individu est en mesure d'agir sur son environnement social, sur la « culture objective ». La modernisation a donc pour corollaire l'aliénation de l'individu. Les problèmes que pose à l'humain le capitalisme n'ont pas des raisons d'ordre purement économique que pourrait éliminer une révolution ; ils sont fortement associés à la manière dont

est produite la culture, à la difficulté croissante pour chaque individu d'intervenir sur son milieu. Cette manière de concevoir l'évolution des sociétés est assortie d'une théorie de la valeur et de la monnaie.

La valeur des objets, affirme Simmel, est une question de distance. Cette distance est une représentation. Pour que les objets aient quelque valeur pour un individu, ils ne doivent apparaître ni trop loin ni trop près. Ils sont trop loin quand l'individu ne peut s'imaginer y accéder dans le temps, ou dans l'espace, ou quand ce qu'il doit sacrifier pour les obtenir est trop imposant. Ils sont trop près lorsque l'individu peut les obtenir facilement. Entre ces deux extrêmes, plus l'objet est loin aux yeux de l'individu, plus il a de valeur. La monnaie permet à l'individu d'estimer ces distances. Mais la monnaie, en devenant de plus en plus associée à la valeur, en vient à conférer aux objets une réalité en soi, extérieure à l'individu. En acquérant cette valeur en soi, en s'extériorisant par rapport à un individu particulier, les objets trouvent leur place dans une économie de marché où un même produit est offert à tous au même prix. Plus encore, la monnaie elle-même peut devenir objet et, pour un individu, avoir une fin en soi qui donnera lieu à des actions de thésaurisation. Simmel pose un regard critique sur ces économies monétaires où tout peut devenir monnayable, y compris la beauté et la vérité, et où les relations personnelles prennent de moins en moins d'espace, médiatisées ou occultées qu'elles sont par la monnaie.

2. Vers une sociologie économique

2.1. Des orientations

Que l'accent soit mis sur l'économique (Marx), sur les représentations (Weber, Simmel) ou sur les représentations collectives (Durkheim et Weber), que les rapports sociaux et économiques soient plus ou moins imbriqués (Marx, Durkheim, Weber et Simmel) ou qu'ils soient plutôt dissociés (Pareto), il semble que la théorie sur la société qui adopte une perspective globale ne puisse pas ne pas être à la fois sociologique et économique⁴.

Ainsi, le rapport entre la sociologie et l'économie, quoiqu'il soit incontestable, peut être considéré de diverses façons. Dans une perspective d'inspiration positiviste,

[...] la sociologie économique consiste en l'application du cadre général de référence, des variables et des modèles explicatifs de la sociologie à l'ensemble complexe des activités liées à la production, à la distribution, à l'échange et à la consommation des biens et des services rares⁵.

Chaque discipline cerne des objets particuliers d'analyse et possède en propre une vision de la réalité. Par exemple, le sociologue étudie les relations sociales et, l'économiste, les relations économiques, et ils portent, chacun de son point de vue, un regard spécifique sur le monde. Les variables avec lesquelles ils travaillent respectivement peuvent donc être différentes. Les

4 Ce qui ne signifie pas qu'elle ne doive pas aussi être historique ou autre chose. Voir, par exemple, les études de Fernand Braudel sur les origines du capitalisme et la théorie des trois sphères d'activité économique (*Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècles*, trois volumes, 1969-1979).

5 Neil J. Smelser, *The Sociology of Economic Life*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall, *Foundations of Modern Sociology Series*, [1963] 1965, p. 32. Notre traduction.

formes de la vie familiale, les rôles sexuels, les consciences collectives sont des variables plutôt sociologiques ; le taux de chômage, le niveau d'inflation, le produit national brut sont des variables principalement économiques. La sociologie économique, par un mariage de disciplines, tente d'expliquer comment se rejoignent, dans la réalité, les objets inhérents à chacune de ces sciences. Parfois, elle se penche sur les réalités économiques en tant que telles afin de découvrir comment elles sont articulées à des rôles sociaux et même à des collectivités. À d'autres moments, elle analyse directement les relations entre les variables sociologiques telles qu'elles se manifestent dans le contexte économique. Elle analyse, par exemple, comment, dans une communauté, la division des rôles familiaux est déterminée par les divers types d'occupations. La sociologie et l'économie sont, pour Neil J. Smelser, des disciplines distinctes, mais égales l'une à l'autre. La réalité économique n'a pour lui aucune préséance sur quelque autre réalité. C'est pourquoi, d'ailleurs, le mariage de l'économie aux autres sciences est important pour saisir la vie humaine dans toutes ses dimensions.

Les socialistes ont, par contre, tendance à privilégier la dimension économique des sociétés. Robert Fossaert entreprend, en 1977, d'écrire une théorie générale de la société. L'auteur, dès le départ, met les choses au clair : « L'investigation économique donne, du réel, une représentation nécessairement partielle⁶. » Sa sociologie économique part tout de même du concept marxiste de mode de production selon lequel « la structure économique d'une société donnée se représente théoriquement comme un système complexe de modes de production⁷ » et elle indique quelle extension elle donne au concept : « Chaque mode de production est une forme spécifique des rapports de production et d'échange, c'est-à-dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société⁸ ». Cependant, Fossaert n'accorde pas toute la place à l'économie. L'économie n'est qu'une instance parmi d'autres dans une société. À la structure économique des sociétés, à la forme particulière d'un assemblage de modes de production⁹, correspondent aussi d'autres structures, l'instance idéologique notamment. La tâche de la sociologie économique consiste à mettre en lumière les mécanismes de détermination des structures économiques, leurs effets sur les phénomènes sociaux. Son projet de recherche décrit bien comment peut être conçue une sociologie économique marxiste :

On parcourra trois étapes progressives. La première aura pour objet d'identifier les divers *modes de production* de la vie matérielle dont Marx affirme qu'ils conditionnent, de façon générale :

« le processus de vie social, politique et intellectuel ». Mais ces objets que la théorie peut isoler n'existent jamais à l'état pur, dans la réalité sociale. Toute société est [...] un assemblage complexe de plusieurs modes de production. Comprendre comment leur pluralité peut être agencée sera l'affaire de la seconde étape, au cours de laquelle seront étudiées les *articulations économiques*. Il ne restera plus alors qu'à observer la gamme des structures ou *formations économiques* que les modes de production, reliés par des articulations économiques convenables, peuvent effectivement composer : ce sera l'objet de la troisième étape¹⁰.

6 Robert Fossaert, *La société*, tome 1, « Une théorie générale », Paris, Seuil, 1977, p. 9.

7 *Ibid.*, p. 15.

8 *Ibid.*, p. 26.

9 Car dans cet esprit les modes de production (esclavagiste, féodal, capitaliste, socialiste) peuvent coexister quoique l'un d'entre eux soit toujours dominant.

10 Robert Fossaert, *op. cit.*, p. 9. Souligné dans le texte.

Le néolibéralisme aussi met l'accent sur la dimension économique des sociétés. Prenant originellement appui sur les travaux de Milton Friedman¹¹, les néolibéraux soutiennent que le bon fonctionnement d'une société et son développement dépendent par-dessus tout de sa santé économique, c'est-à-dire de l'aptitude de son économie à se dispenser, par exemple, des interventions de l'État. Les néolibéraux croient que les lois du marché, si on leur permet de s'actualiser, c'est-à-dire si elles ne sont entravées ni par les contrôles des gouvernements ni par les stratégies monopolistes des compagnies, font nécessairement évoluer les sociétés tout entières. La sociologie économique d'inspiration néolibérale cherche à découvrir les obstacles sociopolitiques au développement économique et, simultanément, elle explique les conséquences sociopolitiques du bon ou du mauvais fonctionnement de l'économie¹².

La sociologie économique de Jean Banca l n'est pas l'application des variables et des modèles de la sociologie à l'économie; elle n'est pas, non plus, dérivée du domaine de l'économie politique:

[i]l est absolument nécessaire, dans un premier temps, de dépasser les optiques sociologique et économique. Remontant à la source de l'action humaine et du phénomène du travail, il faut redécouvrir pourquoi, dès l'origine, avant même la constitution de l'économie et de la sociologie en sciences, l'écologie humaine, c'est-à-dire la conduite spécifique des hommes par rapport au milieu physique, a engendré un fait socioéconomique où sociologie et économie sont inextricablement mêlées¹³.

La sociologie économique telle qu'elle est comprise par Jean Banca l analyse les systèmes, les structures, les groupes, les agents et les dynamiques socioéconomiques, de façons déductive et inductive, c'est-à-dire en tant que les déterminations vont des formes les plus larges aux actions les plus individualisées et inversement. Cette discipline, spécifique et nouvelle, apparaît ainsi comme une « science charnière qui donne puissance au social et sens à l'économie¹⁴ ». Non seulement elle débouche sur des analyses intégrées de la réalité sociale, mais, en plus, elle met en relief les forces de stabilisation et de changement, qu'elles proviennent de l'effet logique des relations objectives, de l'action dynamique et motivée des acteurs sociaux ou des deux à la fois.

2.2. Les champs de la sociologie économique contemporaine

La sociologie économique contemporaine s'est développée dans un esprit d'autonomie semblable à celui qui a animé Jean Banca l. On en trouve diverses manifestations.

Il y a, par exemple, le mouvement antiutilitariste en sciences sociales (MAUSS), dont le principal promoteur est Alain Caillé¹⁵. Ce mouvement met en cause l'un des principaux postulats de la science économique, selon lequel l'individu agit fondamentalement dans son intérêt dans le but de maximiser ses gains et de minimiser ses pertes. L'action humaine serait donc fondamentalement égoïste. Le mouvement antiutilitariste ne nie pas qu'une telle action soit

11 *Capitalisme et liberté*, Paris, Calmann-Lévy, [1962] 1971.

12 Pour une comparaison entre les positions néolibérales et socialistes, on pourra lire le chapitre de Maurice Lagueur, « Le néo-libéralisme et la gauche » (dans Lizette Jalbert et Lucille Beaudry (dir.), *Les métamorphoses de la pensée libérale. Sur le néo-libéralisme actuel*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, coll. « Études d'économie politique », 1987, p. 157-191.

13 Jean Banca l, *L'économie des sociologues*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1974, p. 17.

14 *Ibid.*, p. 313. Souligné dans le texte.

15 *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

possible, mais il en rejette le caractère essentiel : si l'humain peut agir de façon intéressée, il peut aussi agir de manière généreuse. Le don fait partie inhérente des sociétés humaines. Le mouvement antiutilitariste montre comment ce don se manifeste de diverses manières dans les sociétés anciennes et contemporaines ; il montre qu'il n'est pas réductible à l'intérêt ; il montre aussi qu'il est inhérent aux relations humaines, qu'il détermine les structures sociales et que ces structures sociales le rendent possible en retour. Mais le mouvement antiutilitariste n'est pas seulement une critique des postulats de l'économie classique ou une illustration de la pertinence d'une théorie qui accueille la notion de don ; il constitue aussi un projet de développement social centré sur la cohésion et la justice. Étudier le don, favoriser la justice sociale en même temps que le développement, c'est se pencher sur des réalités complexes et multi-formes qui ne sont pas à la portée d'une discipline comme l'économie, qui requièrent une approche tellement interdisciplinaire qu'elle en devient « adisciplinaire ».

Il y a aussi la *New Economic Sociology*, qui a pour chef de file Mark Granovetter¹⁶. Tout comme le mouvement antiutilitariste, elle est très critique de l'économie classique. Elle va loin dans l'intégration de la science économique et de la sociologie. Elle n'accepte pas, par exemple, qu'il puisse y avoir des lois strictement économiques que les économistes seuls seraient en mesure de découvrir. Selon Granovetter, l'économie est si étroitement sociale que seule une approche où seraient réunies la sociologie et l'économie pourrait rendre compte des phénomènes économiques, qui sont aussi des phénomènes sociaux. L'action économique a lieu dans des réseaux interpersonnels, elle est encadrée (*embedded*) en eux. L'acteur social n'a pas d'aspirations purement économiques ; ses goûts, ses projets, ses besoins sont influencés par les relations qu'il entretient de diverses façons avec les autres.

On pourrait ajouter d'autres illustrations, mentionner les théories institutionnalistes, telle celle de la régulation. On trouverait chaque fois une manifestation de cette tendance à « désencastrier » la dimension économique, à l'inscrire dans la socialité et, par conséquent, à fusionner la sociologie et la science économique.

3. Les besoins, les désirs et les aspirations

D'un point de vue abstrait, la nature même de la vie oblige à satisfaire des besoins : une personne doit se nourrir, se vêtir et se loger. L'humain étant fondamentalement un être social, il parvient à répondre à ses besoins, à des nécessités et à laisser cours à ses aspirations dans une collectivité. Si on considère comme économique ce qui se rapporte à la production, à la distribution, à la consommation et à la disposition¹⁷ des biens ou de services, les contraintes de l'existence placent *a priori* la personne dans une situation socioéconomique.

Les besoins et les aspirations ne sont pas réductibles aux conditions minimales de la survie et la notion de besoin, si abondamment utilisée dans les traités d'économie ou d'économie

16 *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

17 Par disposition il est entendu « disposer de », c'est-à-dire se départir de quelque chose. Traditionnellement, le regard économique ne prenait pas en considération les externalités découlant des activités humaines. Avec Pigou (économiste anglais, 1877-1959), l'idée de prise en compte des coûts environnementaux apparaît. De nos jours, la prise en compte des matières résiduelles est de plus en plus intégré dans les activités économiques.

politique, n'est pas sans poser de difficultés. D'une part, les besoins renvoient à l'ensemble des choses — biens ou services — qu'un individu ou une collectivité peut chercher à se procurer: il s'agit donc autant des biens alimentaires — un pain ou un morceau de viande —, des services éducatifs — un cours ou une bibliothèque — que des biens superflus — un bijou ou des vêtements supplémentaires. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que la théorie économique ajoute à la notion de besoin celle de désir:

Pris dans leur ensemble, les besoins économiques de l'homme sont insatiables. Cela tient surtout à ce que, une fois satisfaits les besoins essentiels en aliments, vêtements et en logement (si cela était possible pour toute l'humanité), les besoins économiques additionnels deviennent autant des « désirs » que des besoins proprement dits¹⁸.

Et la théorie réaffirme fréquemment le postulat de l'insatiabilité:

L'homme aspire constamment à améliorer la qualité de son existence, que ce soit en achetant des billets de théâtre ou en se procurant des autos-neige. Or, l'histoire des peuples démontre que les désirs ou les besoins humains semblent s'élargir à mesure que les moyens d'y satisfaire apparaissent¹⁹.

D'autre part, la nature des besoins peut varier considérablement d'une culture à l'autre, d'une classe sociale à l'autre ou d'un individu à un autre. Ce qui apparaît d'une haute importance dans telle culture peut sembler de peu d'intérêt dans telle autre. Cela est manifeste quand les différences sont assimilables, par exemple, à l'environnement physique: les conditions de la survie d'un peuple des régions arctiques ne sont pas identiques à celles d'un peuple de la zone équatoriale; l'ensemble des instruments de production requis dans un peuple de chasseurs n'est pas nécessairement le même que celui d'un peuple de pêcheurs. Mais cette diversité des besoins peut aussi trouver sa cause dans des systèmes de valeurs différents: le porc ou le boeuf sont appréciés dans telle religion, mais dédaignés dans telle autre. Dans une même société, les désirs et les aspirations varient en fonction de sous-ensembles définis par l'âge, le revenu, l'instruction, le niveau de domination ou de mise à la marge, le sexe ou la région, par exemple, ou même selon les individus; tout le monde n'apprécie pas les mêmes aliments, les mêmes formes artistiques; tout le monde ne s'adonne pas aux mêmes loisirs.

Les gestes que font les humains pour obtenir ce qui satisfera leurs besoins, leurs aspirations ou leurs désirs ont au point de départ des raisons paraéconomiques.

4. Les attitudes socioéconomiques

Les analyses de la sociologie économique comme de l'économie elle-même — surtout quand elles sont libérales — reposent sur une définition du comportement des individus. D'une façon, l'acteur économique tente d'adapter son environnement à la satisfaction de ses besoins et, d'une autre, il cherche constamment à améliorer sa situation en essayant de tirer le meilleur parti de toutes les transactions dans lesquelles il est engagé. L'acteur économique cherche à obtenir le maximum de satisfaction avec le minimum d'efforts. C'est dans cette

18 Rodrigue Tremblay, *L'économique. Introduction à l'analyse des problèmes économiques de toute société*, édition révisée, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston, [1969] 1971, p. 7.

19 *Ibid.*, p. 7.

optique que l'acteur est apparu à de nombreux économistes comme un être fondamentalement rationnel.

Cette définition abstraite, toutefois, aussi importante qu'elle soit pour la théorie économique, prête le flanc à plusieurs critiques. Les contre-exemples ne sont pas rares. Il est possible d'observer que toutes les décisions économiques ne sont pas fondées sur des calculs. Les acteurs ne détiennent pas toujours toutes les informations nécessaires pour prendre une telle décision : un individu peut acheter un article à un prix plus élevé qu'il ne l'aurait fait chez un concurrent des environs parce qu'il n'a pas pris la peine de s'informer de ses prix et, par conséquent, ne pas obtenir le maximum pour son argent ; il peut prendre une décision rationnelle mais mal informée. L'agent économique peut aussi prendre des décisions réfléchies sans pour autant en bénéficier ni éviter qu'elles se retournent contre lui : la personne qui choisit d'emprunter pour faire des cadeaux de Noël n'agit pas rationnellement au sens économique puisqu'elle s'appauvrit avec l'emprunt, et non pas pour améliorer sa situation, mais plutôt pour donner davantage — si ce don constitue à ses yeux une amélioration de sa situation, ce ne peut être au sens strictement économique — ; la personne, en outre, peut prendre une décision en sachant qu'elle comporte beaucoup plus de risques d'échec que de chances de succès (se lancer en affaires, acheter un billet de loterie...). Des choix, enfin, peuvent être faits davantage sous le coup de l'impulsion ou de l'obsession qu'à la suite d'une mûre réflexion, d'une juste évaluation des avantages et des inconvénients. On pourrait ajouter à ces illustrations les cas d'ascétisme — et notamment de vœux de pauvreté —, ceux de destruction volontaire de richesses sous différentes formes — laquelle s'observe particulièrement chez des peuples du Nord-Ouest américain ou du Nord-Est asiatique²⁰.

Ce dont il faut s'étonner le plus, c'est que cette notion d'un acteur rationnel cherchant à maximiser ses gains et à minimiser ses pertes, agissant donc consciemment, stratégiquement, si critiquable qu'elle soit, se soit étendue dans le champ de la sociologie au point que, dans de nombreux courants (individualisme méthodologique, ethnométhodologie, fonctionnalisme stratégique, interactionnisme symbolique, théories de la mobilisation des ressources...), c'est à partir d'elle qu'on dépeint les acteurs sociaux, et de manière essentialiste, alors que l'observation révèle aisément que les personnes agissent souvent de façon inconsciente, irréfléchie ou émotive !

5. La demande, l'offre et l'intérêt

Les économistes ne s'intéressent qu'aux biens — ou services — qui doivent s'acquérir. Du point de vue des économistes, les biens — ou services — relèvent de l'économie parce qu'ils supposent une demande plus ou moins importante. En situation économique, cette demande a pour

20 Ces sacrifices supposent souvent un échange avec les dieux et, par conséquent, un certain désir d'obtenir le maximum de satisfaction à un coût minimum ; cependant, ces suppressions de richesses ne sauraient être réduites à de simples intentions économiques ; elles sont aussi socialement une manifestation complexe, voire paradoxale, de puissance, de piété et de désintéressement. Dans certaines situations, elles sont le désintéressement même. Ajoutons à cela que l'anéantissement de richesses a souvent pour but bien plus de maintenir une égalité relative entre les membres d'une collectivité que d'implorer la faveur divine.

corollaire une offre²¹. S'il se trouve dans la société des individus ou des groupes qui demandent quelque chose, il s'en trouvera qui chercheront à le leur produire ou, en tout cas, à le leur vendre²². Cette distinction entre la demande et l'offre déborde sur cette autre distinction entre les biens de consommation et les biens de production : les biens de production se différenciant des autres en tant qu'ils servent eux-mêmes à fabriquer d'autres biens, des marchandises (une machine est un bien et elle peut servir à produire d'autres biens). Le phénomène de la rareté, celui de la concurrence qui lui est adjacent (concurrence des consommateurs pour l'obtention des biens, concurrence des producteurs ou des vendeurs pour l'écoulement de leurs marchandises), le fait, par ailleurs, que l'acquisition présuppose immédiatement — en tant que le bien soit acquis directement par un travail — ou médiatement — en tant que le bien ait été acquis en échange de la rémunération qui a été obtenue par un travail — une activité de production créent dans la société des intérêts. Les individus ou les groupes cherchent à protéger leurs possessions, de même que les privilèges qui leur sont associés. Bien entendu, tous les intérêts ne sont pas exclusivement économiques²³ : les motifs du militant qui lutte contre le nucléaire peuvent être reliés de près ou de loin à l'économie, mais ils ne seront que rarement réductibles à cette seule dimension. Dans le même ordre d'idées, la lutte pour les intérêts non économiques peut avoir des conséquences économiques importantes, comme dans le cas, par exemple, où les pressions des antinucléaires parviennent à stopper la construction d'une centrale. Si, dans une société, toute activité n'a pas de raison exclusivement économique, il n'en demeure pas moins que maints comportements, maintes relations, maintes formations, maintes structures ont pour cause essentielle ou partielle un intérêt économique.

La notion d'intérêt est utile pour comprendre la signification des relations socioéconomiques, mais elle ne doit être considérée ni comme une cause exclusive ni comme principale détermination. Depuis *l'Essai sur le don* de Marcel Mauss²⁴, en effet, on sait que la vie en société suppose différentes formes d'échanges où interviennent tout à la fois des contraintes politiques, psychologiques et économiques qui se traduisent par des représentations culturelles. La vie en société oblige à échanger, ne serait-ce que pour satisfaire ses besoins, mais ces échanges permettent en outre d'entretenir des liens avec les autres membres de la collectivité. Le don en est un bel exemple. Il est apparemment un geste de générosité. Cependant, l'acteur social qui reçoit un don doit s'efforcer de le rendre, faute de quoi il offense son donateur ; il doit même s'efforcer de rendre plus qu'il n'a reçu afin de démontrer sa reconnaissance. Ne pas donner, c'est ne pas entretenir de lien ; ne pas rendre, c'est couper les liens. Si, maintenant,

21 Il ne faut pas confondre la demande et le besoin. La demande, dans une certaine mesure, provient du besoin, mais tout besoin n'est pas demande. Le démuné, par exemple, a des besoins, mais son indigence l'empêche de transformer économiquement ses besoins en demande.

22 La première loi fondamentale de l'économie est celle selon laquelle la demande de biens et services augmente à mesure que diminue leur prix. La seconde loi affirme que l'offre des biens et des services s'accroît avec l'augmentation de leur prix. Le modèle idéal de l'économie est celui où le marché permet à lui seul de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande.

23 L'action économique elle-même, aux yeux de François Perroux (*Économie et société : contrainte, échange, don*, Paris, PUF, coll. « Initiation philosophique », 1963), peut avoir différentes motivations : la contrainte, l'échange et le don, opinion que reprendra Mark Granovetter (*op. cit.*) en signalant le rôle de finalités comme la quête de reconnaissance, la recherche d'affection et le désir d'accroître son statut.

24 Dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », [1924] 1973.

le destinataire ne peut rendre autant qu'il a reçu, il concède quelque ascendance à son bienfaiteur. Ainsi, la capacité de donner plus qu'on ne pourra nous rendre, de même que celle de détruire ostentatoirement ses possessions, en même temps qu'elles appauvrissent, procurent du pouvoir en obligeant les bénéficiaires ou les observateurs. Il y a donc, dans le phénomène de l'échange, plus que des implications et des considérations économiques. Mauss a parlé de « fait social total » où toutes les dimensions de la vie en société sont intégrées. Dans une telle perspective, l'intérêt ne porte plus étroitement sur les biens qui sont acquis et la défense des intérêts ne consiste plus seulement en la protection de choses possédées. Aux yeux de l'acteur, ici, l'échange ou le don lui-même peuvent être dans son intérêt et sembler aussi importants que la chose échangée. Dans les sociétés industrielles avancées, les phénomènes d'échange n'apparaissent pas aussi manifestement comme résultante de toute la dynamique sociale, ne semblent pas contraindre aussi inexorablement l'acteur à donner et à rendre comme dans les sociétés ancestrales. Cependant, même dans les sociétés contemporaines, l'acteur, parce que la division du travail l'empêche de se suffire à lui-même, ne peut pas ne pas échanger; en outre, il est de nombreux rites où le don intervient encore de façon éloquente — qu'on songe au mariage ou à Noël, par exemple.

Le don, aux yeux de Jacques T. Godbout, qui poursuit la réflexion de Mauss, n'est pas une simple figure des sociétés traditionnelles ou archaïques; « [il] n'est rien d'autre que le système des relations sociales de personne à personne²⁵ ». Le don n'est pas qu'un effet de la morale individuelle; il faut, affirme Godbout,

[...] concevoir le don comme formant système, et ce système n'est rien d'autre que le système social en tant que tel. Le don constitue le système des relations proprement sociales en tant que celles-ci sont irréductibles aux relations d'intérêt économique ou de pouvoir²⁶.

En fait, le principe d'échange, dans lequel se donne le don, est tellement inhérent au social qu'il en caractérise les manifestations d'ordres économique, communicationnel et sociologique et qu'on peut envisager une théorie générale de la société qui reposerait sur lui:

Si l'on veut étudier la société « dans son ensemble » [...], il semble intéressant de partir du principe de l'échange pourvu que sa connotation soit des plus souples, et qu'il ne rende pas impossible l'étude de son contraire: les problèmes sociaux, par exemple, peuvent apparaître comme des malaises dans la circulation des éléments qui constituent l'ensemble. Prendre pour principe l'échange, c'est mettre l'accent sur la dynamique. Cette dynamique semble s'appliquer dans au moins trois secteurs: celui des biens (et services), celui des idées et celui des personnes²⁷.

Sur le plan « micrologique²⁸ », une telle sociologie, tout comme le fait l'antiutilitarisme, jette un regard critique sur la thèse selon laquelle l'individu agit nécessairement de façon égoïste, mais pas pour faire valoir l'aptitude de cet humain à se comporter de façon généreuse; elle

25 En collaboration avec Alain Caillé, *L'esprit du don*, Montréal, Boréal, 1992, p. 29.

26 *Ibid.*, p. 23.

27 Simon Laflamme, *La société intégrée. De la circulation des biens, des idées et des personnes*, New York, Peter Lang, Worcester Polytechnic Institute, Studies in Science, Technology and Culture, 1992, p. 43.

28 « Micrologique » parce qu'il s'agit d'une analyse des relations humaines qui ne soit pas réductible à une discipline. Simon Laflamme, *Communication et émotion : essai de sociologie relationnelle*, Paris, Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1995.

s'attaque à toute théorie qui ne peut concevoir l'action humaine autrement que dans une logique de l'intention par laquelle l'humain se révèle essentiellement rationnel, rationalité qui se caractérise par une inclination à agir de façon intéressée. Cette sociologie note que la plupart des activités humaines sont à la fois rationnelles et émotionnelles — elle parle d'« émorationalité²⁹ » — et que, parce qu'il en est ainsi, toute science sociale qui veut aborder les comportements humains, même dans le champ économique, doit s'ouvrir à la complexité de la psyché humaine et aux rapports qu'entretient cette psyché avec les structures sociales³⁰.

6. Les relations socioéconomiques

La pluralité des rôles économiques qu'engendre la division du travail, la multiplicité des positions que suppose la complexité de la société donnent lieu à une infinitude de relations qui mettent en jeu des agents économiques, c'est-à-dire aussi bien des individus entre eux ou des collectifs — de toutes tailles — entre eux que des individus et des collectifs.

Les relations entre ces agents économiques ont pour base la circulation des produits économiques ou encore la régulation ou l'équilibre de cette circulation.

La circulation des produits économiques concerne toutes les formes d'échange ou de don de biens ou de services à l'échelle des individus comme à celle des nations — le vol n'appartient pas à ce registre. Des groupes sociaux entre lesquels il y a des transactions, par exemple, entretiennent des relations économiques; de même, un ouvrier qui échange sa force de travail contre un salaire entretient des relations économiques avec son patron, si inégalitaire soit cet échange. Mais la circulation des produits économiques est constamment régulée ou conventionnée par une multitude d'initiatives individuelles, collectives ou organisationnelles et par de nombreuses règles, par des ententes ou des contrats (conclus sur une base formelle ou informelle), ou par des lois. La circulation des produits sociaux peut, en effet, maintenir ou rompre l'équilibre social. Si les richesses économiques d'une collectivité se trouvent étroitement concentrées entre les mains d'une petite portion de la population, on parle de déséquilibre économique; cet ordre des choses perdure ou change selon les phénomènes de circulation des produits économiques qui auront cours dans cette collectivité. Et puisque la possession ou la non-possession des biens économiques correspond, dans une très large mesure, aux différences sociales, à des inéquités, l'équilibre ou le déséquilibre économique correspondent dans une large mesure à l'égalité ou à l'inégalité sociale. Les lois cherchent à réguler la circulation des produits économiques; cela ne signifie pas que, de façon inhérente, elles tentent d'équilibrer la distribution des richesses économiques dans une société. Des lois peuvent, en effet, contribuer à la persistance ou au renouvellement de privilèges établis. Les lois sont la conséquence des rapports socioéconomiques; elles dépendent de l'étendue et de la force des regroupements; elles résultent, en ce sens, des compromis sociaux entre les groupes qui coexistent selon divers modes dans une société donnée.

29 Simon Laflamme, *Communication et émotion: essai de sociologie relationnelle*, Paris, Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1995.

30 Pierre Bouchard, « Théorie de l'action et parcours de vie », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 1, n° 2, 2006, p. 67-114; et Mélanie Girard, Simon Laflamme et Pascal Roggero, « L'intention est-elle si universelle que ne le prétendent les théories de l'action ? », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 1, n° 2, 2006, p. 114-148.

7. Les groupes socioéconomiques

D'une façon générale, on peut dire que tout milieu (la famille, l'entreprise, la coopérative, la communauté, l'État...) au sein duquel s'organisent des activités de production, de distribution, d'échange ou de consommation est un ensemble socioéconomique, de même que l'est tout organisme social (le syndicat, l'association patronale, l'association de consommateurs, le parti politique, le mouvement social...) qui, d'une façon ou d'une autre, lutte pour la préservation, l'acquisition ou la répartition de quelque droit ou privilège économique que ce soit.

7.1. La famille

À un premier niveau, la famille est un ensemble socioéconomique. Certes, la famille canadienne n'est plus ce que, typiquement mais jamais exclusivement, elle a longtemps été, c'est-à-dire un milieu dont tous les membres, dès qu'ils en sont capables, s'adonnent collectivement aux activités de production sur la ferme familiale, où la majorité des activités sont intégrées les unes aux autres, où la plupart des biens sont produits et échangés à l'intérieur de la cellule familiale; mais elle n'en demeure pas moins un organisme à la fois social et économique. Théoriquement, les parents se répartissent toujours certaines tâches afin d'assurer la survie et le bien-être de tous les membres de la famille. Selon leur âge et d'autres caractéristiques, les enfants collaborent à ces tâches à des degrés divers. Les membres de la famille échangent ainsi leurs travaux — ou ce qu'ils en retirent — entre eux³¹. La division des tâches, la répartition des biens et des services n'ont pas un caractère exclusivement économique. Bien sûr, la nécessité de la satisfaction des besoins force les membres de la famille à unir leurs efforts de production, à échanger entre eux. Mais les formes de cette production et de ces échanges dépendent aussi de maints facteurs extraéconomiques: sexualité, amour, relations entre les générations, nombre d'enfants, type de famille, définition d'objectifs communs entre les conjoints, type de participation des époux à l'administration familiale, normes familiales et, plus généralement, éthique sociale. Ainsi, une famille est un ensemble socioéconomique en lui-même, animé par ses propres buts, ses propres règles, sa propre forme, ses propres interactions, ses propres conditions. Elle est en plus conditionnée par les facteurs socioéconomiques qui la débordent parce qu'ils agissent sur un certain nombre de familles: par exemple, la tradition collective. Les familles qui appartiennent à un sous-ensemble d'une société donnée manifestent des comportements spécifiques à chacune d'elles, mais on trouve en elles des agissements et des formes qui sont comparables de l'une à l'autre. Dans telle famille ouvrière ou dans les familles de tel groupe ethnique, l'interaction socioéconomique dépend de la personnalité des membres, de leur âge, du nombre de personnes, de l'horaire de travail du père et de la mère, etc., mais cette interaction s'apparente aussi à celle qu'on observe dans d'autres familles ouvrières ou dans d'autres groupes ethniques qui possèdent des caractéristiques extrinsèques semblables — conditions de logement, niveau de revenu, rapport à la religion, région, etc. La sociologie économique peut ainsi démontrer, par exemple, que le rôle socioéconomique de la femme n'est pas le même d'une famille à l'autre mais qu'il présente des

31 Certains spécialistes définissent la famille contemporaine comme une simple unité de consommation. Cette définition, toutefois, est par trop restrictive autant parce qu'elle ne tient pas compte de la diversité des familles que parce qu'elle ne rend pas compte des travaux de production qui sont exécutés dans les familles désignées.

caractéristiques communes et que ces caractéristiques sont plus nombreuses à l'intérieur d'une sous-population.

7.2. *L'entreprise*

Tout commerce, de quelque ordre qu'il soit, qu'il s'agisse du producteur-vendeur ou du vendeur tout court, est une entreprise. Les commerces sont de dimensions variées. À l'échelle la plus petite, le propriétaire exécute lui-même toutes les tâches nécessaires à la bonne marche de son entreprise: c'est le cas du cordonnier qui travaille seul dans sa boutique, réparant les chaussures et servant les clients. Dans ce cas, le commerçant bénéficie de tous les profits de ses ventes et de son travail, mais il assume simultanément tous les risques de pertes qui leur sont liés³². À une autre échelle, le ou les propriétaires de l'entreprise embauchent des travailleurs. Le travail est alors organisé afin de produire quelque bien ou de dispenser quelque service défini par les entrepreneurs. Le but économique des propriétaires est de produire au moindre coût et de vendre au prix le plus élevé possible afin de maximiser les bénéfices. Les travailleurs, eux, ont pour objectif d'obtenir une rémunération maximale³³. Nonobstant cette ligne d'opposition logique entre les intérêts des travailleurs et ceux des propriétaires, le travail est effectué et coordonné de manière à assurer le fonctionnement de l'entreprise. Il y a, dans l'attitude du travailleur, dans la coordination des tâches et, plus généralement, dans toutes les conditions humaines et sociales de la réalisation des buts économiques que suppose l'entreprise maints facteurs de détermination. Les relations de travail sont elles-mêmes des relations sociales traversées de principes, de normes, de valeurs, marquées par des personnalités; dans l'entreprise, en outre, il y a une hiérarchie qui va des travailleurs les moins anciens et les moins qualifiés jusqu'aux patrons et cet ordre ascendant des prérogatives est plus ou moins rigide, plus ou moins apparent selon la société dans laquelle œuvre l'entreprise.

Dans la mesure où elles produisent des biens et des services, dans la mesure également où elles embauchent des travailleurs, les entreprises apparaissent importantes pour l'économie des nations. Par conséquent, plus sont grandes leur capacité de production et leur demande de travail, plus elles sont capables de pressions sur les autorités politiques. Ces pressions mêmes peuvent être structurées et intensifiées par des associations patronales (chambre de commerce ou regroupement de gens d'affaires). Les grandes entreprises ou les fédérations patronales peuvent ainsi inciter les gouvernements à entendre leurs requêtes.

7.3. *La coopérative*

La coopérative est, elle aussi, une entreprise. Mais les membres y ont tous le droit de participer à la gestion et ils partagent entre eux les profits. Dans sa *Déclaration sur l'identité des coopératives*, adoptée en 1995, l'Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale propose cette définition :

-
- 32 On peut dire d'une entreprise qu'elle est familiale; on entend alors par là que les membres de la famille associent leur travail et se partagent les bénéfices d'une façon ou d'une autre.
- 33 L'ouvrier peut aussi être actionnaire de l'entreprise dans laquelle il travaille. Sa position sera d'autant plus conflictuelle que ses droits de propriété seront petits, c'est-à-dire qu'il s'associera d'autant plus aux intérêts des travailleurs que sa part des profits de la compagnie sera négligeable. Quand une forte proportion des travailleurs d'une entreprise en sont aussi actionnaires, ils veillent à maintenir l'équilibre entre les demandes de l'entreprise et les exigences de sa rentabilité.

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement³⁴.

On parle parfois de coopérative de consommation, de garage coopératif, etc. Dans tous les cas, les associés sont égaux entre eux et tentent de bénéficier en commun des avantages de leur association. Dans une coopérative de consommation, les membres achètent quelque bien ou service (outil, média, véhicule, gîte de vacances...) à son prix et se le redistribuent entre eux d'une façon ou d'une autre; les intermédiaires, dont le but économique est de faire des profits, sont ainsi limités. Une coopérative de consommation se distingue d'une association de consommateurs en ce que celle-ci cherche moins à éliminer les intermédiaires, à établir une base égalitaire entre les membres qu'à défendre et à promouvoir, contre les entreprises qui produisent et vendent, les droits légaux des personnes qui achètent.

On peut distinguer divers types de coopératives. À titre indicatif, on peut mentionner les coopératives d'*approvisionnement* en biens et services. Les membres y trouvent leur intérêt économique en acquérant des biens et services à meilleur coût que ne le leur offrirait une entreprise capitaliste. Ce sont toutes des coopératives de consommation (alimentaire, funéraire... et même bancaire). On peut aussi signaler les coopératives d'écoulement de biens et services produits par les membres. Ces membres y trouvent leur intérêt économique en vendant leurs biens et services à meilleur coût que s'ils devaient le faire par l'intermédiaire d'une entreprise capitaliste.

7.4. Le syndicat

Les travailleurs peuvent bénéficier de la prospérité de l'entreprise qui les embauche; le fait qu'ils soient satisfaits de leur condition peut être favorable aux intérêts des patrons. Ces deux principes peuvent contraindre les travailleurs à ne pas réclamer de trop gros salaires comme ils peuvent forcer les patrons à se faire plus généreux qu'ils ne le souhaiteraient envers leurs employés. Ces considérations n'éliminent pas la zone conflictuelle qui existe entre l'intérêt économique des travailleurs et celui des patrons d'une entreprise capitaliste, et c'est pourquoi les travailleurs cherchent souvent à se regrouper, unissant leurs forces dans le but d'améliorer leurs conditions de travail et d'obtenir les meilleurs salaires possibles.

Le syndicat défend constamment des intérêts économiques. Mais ses revendications, ses récriminations ne se résument pas à ces seuls intérêts: un syndicat ouvrier lutte aussi pour la sécurité au travail; un syndicat d'enseignants lutte pour l'efficacité de l'enseignement. Les associations de travailleurs, en outre, prennent souvent publiquement des positions politiques, appuient régulièrement des travailleurs non syndiqués ou des syndicats qui défendent d'autres causes que les leurs. Toutes ces actions n'ont pas des motifs exclusivement économiques. Les syndicats, bien entendu, comme toutes les organisations importantes, sont en eux-mêmes des institutions au sein desquelles on trouve des relations aussi bien sociales qu'économiques.

Les patrons peuvent aussi se regrouper. Leur association a pour but, entre autres, de coordonner et de renforcer les pressions qu'ils exercent sur les instances politiques, sociales et économiques

34 Voir le site Internet du Secrétariat aux coopératives du Canada: http://www.agr.gc.ca/rcs-src/coop/index_f.php?s1=guides&s2=kit&page=4. Site consulté le 20 mai 2006.

d'une société afin de promouvoir leurs intérêts et leurs idées. Les associations patronales ont, elles aussi, intrinsèquement, une constitution socioéconomique.

7.5. *Le parti politique et le mouvement social*

Un parti politique ne défend que rarement les intérêts d'une population aussi nettement définie que celle qui compose un syndicat; il souhaite représenter une population plus ou moins diversifiée à un niveau quelconque de gouvernement: municipal, provincial ou national. Comme tout organisme, son activité comprend une multitude de rapports socioéconomiques. Son administration est animée par une idéologie qui s'applique à des causes reliées à divers secteurs sociaux: famille, agriculture, justice, industrie, éducation, environnement, santé... La diversité et l'étendue de la population qu'il veut représenter l'obligent à composer avec une multitude d'intérêts qui varient selon les groupes, les idées et les régions. La tâche de la sociologie économique consiste souvent à reconstruire les ensembles de facteurs, leur fondement social et économique, qui commandent l'action des partis politiques.

Les mouvements sociaux ne sont pas les partis politiques. Le mouvement social défend une cause: celle de l'abolition des armes nucléaires, celle de la faim, celle des femmes, celle de la séparation de la nation, celle du libre-échange, celle de l'écologie, celle de l'altermondialisation... Toutes ces causes ont des fondements et des conséquences socioéconomiques. Le mouvement social se constitue souvent en un organisme qui, comme le parti politique, requiert toute une administration. Il peut même devenir en soi un parti politique, ce qui est parfois le cas de mouvements nationalistes par exemple. Mais, plus généralement, sa cause est reprise de différentes façons par les partis politiques et le mouvement, structuré ou non, évolue parallèlement aux partis politiques³⁵.

8. Les structures socioéconomiques

Les regroupements sociopolitiques sont des lieux de rapports socioéconomiques et ils subissent de l'extérieur des influences socioéconomiques. Cela est vrai aussi pour l'administration publique. Un gouvernement — municipal, provincial ou national — est en effet socioéconomiquement animé autant par les relations qu'il comporte que par les déterminations que les sociétés font peser sur lui. Réciproquement, le gouvernement agit sur la société, par la promulgation et l'application de lois, par exemple, ou par les services qu'il dispense.

Les relations socioéconomiques ont nécessairement lieu dans un environnement politique, juridique et idéologique. Psychologiquement, un individu intériorise des informations de tous ordres et les synthétise à sa façon. La conscience d'un acteur social est d'une façon quelconque un mélange de notions politiques, juridiques et idéologiques. Sociologiquement, les liens entre ces secteurs s'effectuent soit sur le plan des activités, soit sur celui des structures. Une structure est un ensemble d'éléments qui agissent les uns sur les autres. En présentant la structure juridique, par exemple, on montre comment les différentes sphères du pouvoir judiciaire agissent logiquement les unes sur les autres, comment les forces policières, le monde des juristes, le groupe des élus parviennent à la formulation et au maintien des lois. Sur le plan des activités, on peut voir un ouvrier militer dans un parti politique, pratiquer sa religion et

35 Voir sur cette question le chapitre sur les mouvements sociaux.

en discuter avec ses proches; on peut voir aussi un propriétaire d'entreprise contribuer à la caisse électorale d'un parti politique, inviter les représentants de l'Église à sa table. Dans ces deux cas, les acteurs relient entre eux les différents secteurs de la société. Sur le plan des structures, la sociologie économique peut démontrer comment la structure économique correspond ou non aux structures politique, juridique et idéologique ou quels sont les liens qu'elles entretiennent les unes avec les autres. Elle voit, par exemple, que l'attitude des travailleurs à l'endroit des patrons dépend des idées qui circulent dans la collectivité, que tel regroupement économique bénéficie de telles lois qui ont été votées par tel parti politique, que telle loi crée des conflits entre des ensembles socioéconomiques.

9. Les politiques socioéconomiques

L'économie politique se distingue de la politique économique en ce que la première est une discipline qui étudie la vie économique, les structures économiques de même que leurs déterminants politiques et que la seconde se rapporte aux orientations et aux décisions pratiques d'une formation politique ou d'un gouvernement en matière d'économie. Une politique socioéconomique est constituée de l'ensemble des positions qu'un organisme politique adopte dans l'optique prétendue d'améliorer la condition sociale et économique d'une collectivité. Tel parti politique dévoile sa politique économique quand il déclare, par exemple, qu'il privatisera les entreprises d'État — c'est-à-dire qu'il vendra au secteur privé des sociétés qui sont administrées par le gouvernement —, qu'il diminuera le déficit national par une gestion plus serrée de l'appareil public, qu'il surveillera de plus près les prestations d'assurance-emploi, qu'il diminuera ou accroîtra l'impôt des particuliers ou celui des entreprises, qu'il tentera de négocier une entente de libre-échange avec un autre pays...

10. L'économie solidaire, l'économie sociale

Définir l'économie sociale demande de situer la place de l'économie par rapport aux autres grands secteurs d'une société: le politique et le religieux, d'un côté, et le social et le culturel, de l'autre. Les activités économiques n'existent pas à l'état pur, pas plus que n'existent de façon autonome d'autres activités, qui par essence sont politiques, religieuses ou sociales.

Comme nous l'avons vu précédemment, le concept d'économie regroupe toutes les activités sociales vouées à la production, à la consommation, à la distribution et à la disposition de biens ou de services. L'histoire canadienne des deux derniers siècles démontre clairement comment les activités économiques peuvent émaner d'autres secteurs que celui de l'économie. C'est ainsi que l'État, par le biais de l'économie publique, intervient directement dans le champ de la production, de la consommation, de la distribution et de la disposition de biens et de services. Il en est de même pour la société civile, qui, par le biais de la composante associative de l'économie sociale, développe un ensemble d'activités à caractère socioéconomique.

Le système économique de la société canadienne est constitué d'un ensemble d'activités économiques qui sont plurielles tant par leur affiliation de base avec les secteurs de l'économie, du politique, du sociatif ou du religieux que par l'incidence que cette affiliation a sur le fonctionnement au quotidien d'une organisation (un ménage, par exemple) ou d'une entreprise économiques (la multinationale Bombardier, par exemple, ou le mouvement Desjardins). À

cette première forme de pluralité ou de diversité des composantes de l'économie se juxtaposent aussi une diversité de façons de réaliser les échanges économiques. Polanyi³⁶ parle d'une organisation ou d'une entreprise économique comme d'un lieu où se combinent différentes logiques d'échange. À la logique marchande (échanger un bien ou un service contre un autre, avec ou sans argent, par le biais du troc par exemple), s'ajoutent d'autres modalités tels la réciprocité économique (mes parents m'ont payé mes études et je paie les études de mes enfants), le don (donner sans attendre rien en échange) ou la redistribution (une partie du surplus ou de la richesse créés est canalisée par l'État pour être redistribuée collectivement sous diverses formes : les prélèvements effectués par l'État sur les revenus des individus et des entreprises pour subventionner les mesures de sécurité du revenu, dont l'assurance-emploi, les pensions de vieillesse, etc.). L'activité économique prend alors un sens éthique et une portée culturelle différenciés dès lors qu'elle met en scène une logique marchande versus une logique de don ou de réciprocité.

10.1. *L'économie sociale au sein du sous-système économique*

Sur la base d'une vision intégrée des quatre grandes sphères sociétales — l'économique, le politique, le religieux et le sociatif — au sein de l'espace culturel mis en scène par toute société et toute communauté, comment définir l'économie sociale ?

Elle est une réalité qui, bien que fort ancienne — son origine remonte au moins à l'Antiquité³⁷ —, n'en demeure pas moins une notion fondamentalement associée à la modernité. Le terme émerge au début du XIX^e siècle en Europe tant pour qualifier la création d'une famille unifiée d'organisations — les coopératives, les mutuelles et les associations —, un mouvement identitaire partagé entre des pratiques concrètes et des projets utopiques que l'application de cadres institutionnels particuliers pour les régir : règles, principes, valeurs du coopératisme, du mutuellisme et de l'associationnisme. Ces nouvelles organisations et entreprises sont créées sur une base contractuelle, volontaire et démocratique.

Si le champ de l'économie se développe dans une variété de sociétés de notre planète en s'adaptant non seulement aux particularités de ces sociétés, mais aussi aux évolutions qu'ont connues ou que connaîtront ces dernières, il en est ainsi pour l'économie sociale. Parler d'économie sociale pour le Canada revient à cerner les formes particulières qu'a prises et que prendra cette économie en fonction du contexte sociétal historique qui la voit émerger et se développer.

Dès lors, il n'existe pas une définition universelle de l'économie sociale. En fonction des périodes historiques et des contextes nationaux, non seulement le terme utilisé pour la qualifier, mais aussi le sens, la portée et la reconnaissance de cette économie varieront grandement. Par exemple, au Brésil, sur le plan terminologique, il est davantage question d'économie populaire et solidaire. Aux États-Unis, l'économie sociale est partagée entre des organisations relevant du troisième secteur, celui dit sans but lucratif, et le secteur coopératif et mutuelliste.

L'économie sociale est constituée d'un large éventail d'initiatives socioéconomiques qui se présentent comme autant de propositions ou de solutions inédites au renouvellement des

36 Karl Polanyi, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1992.

37 Jean Bennet, *La mutualité française, des origines à la révolution de 1789*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, Paris, 1981 ; et Henri Desroche, *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1983.

formes de cohésion sociale, de déficit de cohésion sociale ou aux problèmes de la déstructuration des collectivités locales³⁸. L'économie sociale regroupe des organisations collectives et des entreprises sociales actives dans des filières dites marchandes et non marchandes dotées d'une mission partagée entre des objectifs économiques et sociaux³⁹. Cette économie est formée, au Québec, au Canada et à l'étranger, d'organisations sociales ou d'entreprises collectives consolidées ou en émergence appartenant aux secteurs coopératif, mutuelliste ou associatif⁴⁰. Les initiatives de l'économie sociale donnent une existence concrète à des aspirations et à des valeurs liées à la réalisation du projet démocratique, à l'amélioration des conditions socioéconomiques, à l'actualisation au quotidien d'une égalité entre les hommes et les femmes et à la poursuite du développement durable des collectivités⁴¹. Ces initiatives ont des besoins encore non comblés en matière de production et de valorisation des connaissances.

Pourquoi faire le choix de l'économie sociale? Ce type d'économie ne constitue pas une réponse complète aux problèmes socioéconomiques de nos sociétés. Par contre, le fait qu'au sein d'une société, par le biais de l'économie sociale, des acteurs sociaux prennent en considération les problèmes et appuient leurs interventions sur des valeurs et des principes sociaux pour guider leurs actions confèrent à cette société une base solide pour atteindre des objectifs de bien-être collectif généralisé. Le fait que l'économie sociale puisse explorer une variété de domaines d'intervention sans être prisonnière des carcans de la logique de marché ou de la logique publique lui permet, à travers diverses initiatives, d'aller dans une variété de directions, d'innover et de démontrer la faisabilité de façons de faire qui se veulent respectueuses des

-
- 38 Chantier de l'économie sociale, *De nouveau, nous osons: document de positionnement stratégique*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 2001, <http://www.chantier.qc.ca/>, site consulté le 21 juin 2006; et Benoît Lévesque et Margueritte Mendell, « L'économie sociale: diversité des définitions et des constructions théoriques », *Intervention économique*, n° 32, juillet, 2005, 28 p.
- 39 Claude Vienney, *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, 1994; Edward O'Boyle, *Social Economics*, New York, Routledge, 1996; Yves Vaillancourt, avec la collaboration de Christian Jetté, *Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé. Rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel*, Montréal, Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), n° 97-05, 1997; Éric Shragge et Jean-Marc Fontan, *Social Economy. International Debates and Perspectives*, Montréal, Black Rose, 2000; Jacques Defourny et José-Luis Monzon, *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, De Boeck, 1992; Ian MacPherson, *Considering Options: The Social Economy in Canada — Understandings, Present Impact, Policy Implications*, Victoria, British Columbia Institute for Co-operative Studies, 2003; et Danièle Demoustier, *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001.
- 40 Jack Quarter, *Canada's Social Economy: Co-operatives, Non-profits, and Other Community Enterprises*, Toronto, James Lorimer and Company, 1992; Martine D'Amours, *L'économie sociale au Québec*, Montréal, Presses de l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC), 1997; Omer Chouinard et Brent Fairbairn, « L'économie sociale au Canada hors Québec: la tradition coopérative et le développement économique communautaire », *Économie et solidarités. Revue du CIRIEC-Canada*, vol. 33, n° 1, 2002, p. 51-56; Jacques Defourny, « Économie sociale », dans Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005, p. 233-241; Lévesque, Benoît et Margueritte Mendell, *op. cit.*; et Benoît Lévesque, *Québec*, Paris, *Alternatives économiques*, hors-série pratique n° 23, janvier 2006, p. 167-172.
- 41 Nancy Neamtan, *Économie sociale et évaluation, état du dossier au Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Cahiers de l'ARUC-ÉS, col. « Intervention », n° I-02-2001, 2001, 26 p.; Lou Hammond Ketilson et Ian MacPherson, *Les coopératives autochtones au Canada, situation actuelle et potentiel de croissance*, Saskatoon, Centre for the Study of Co-operatives, 2001; et Ash Amin, Angus Cameron et Ray Hudson, *Placing the Social Economy*, Londres, Routledge, 2002.

droits humains ou de l'environnement, de la participation aux décisions et de l'implication de tout un chacun dans les affaires collectives.

Les acteurs de l'économie sociale disent apporter des réponses claires aux questions qui leur sont adressées en matière de rentabilité sociale. D'où l'importance, pour des chercheurs des sciences sociales et des sciences de la gestion, de développer des partenariats avec des secteurs ou des organisations de l'économie sociale afin d'effectuer des activités conjointes de recherche sur l'évaluation ou encore pour parfaire les connaissances sur des dimensions précises (la gouvernance, l'accessibilité, la comptabilité sociale, les indicateurs de réussite, par exemple). De tels partenariats se tissent entre des groupes universitaires et des représentants du système productif d'innovation de l'économie sociale canadienne⁴². Il s'agit d'un système qui regroupe de plus en plus d'acteurs travaillant ensemble pour combler les besoins en services nécessaires pour appuyer le développement des initiatives portées par des organisateurs sociaux ou collectifs, par des entrepreneurs sociaux ou collectifs.

Il n'existe pas non plus de cadre théorique unique pour expliquer et comprendre l'économie sociale. Le renouveau théorique sur l'économie sociale au Canada est attribuable aux travaux réalisés par Benoît Lévesque et différentes équipes de travail qu'il a coordonnées ou auxquelles il a été affilié. Ce travail est le fruit d'un cheminement sur plus d'une trentaine d'années où la réflexion théorique fut élaborée dans et par des interactions fortes avec des acteurs de la société civile et différents mouvements sociaux (mouvements culturel, communautaire, féminin, coopératif, syndical, etc.).

10.2. Définition de l'économie sociale

Pour Benoît Lévesque, le concept d'économie sociale est défini à partir d'une analyse de données historiques portant sur un ensemble d'initiatives qui se sont déployées dans l'espace québécois. Ce déploiement est observé en trois temps. Le premier de ces temps met en scène des initiatives socioéconomiques dans le champ de l'économie coopérative et mutualiste. Cette dernière se définit en complémentarité avec l'économie libérale. Le deuxième de ces temps se précise à partir de la montée en puissance de l'économie publique, laquelle est essentiellement implantée pour appuyer et faciliter le développement de la société québécoise. Cette économie publique encadre et structure le développement économique québécois tant sectoriel que territorial. Le troisième de ces temps, enfin, prend forme lorsque les mouvements syndical et communautaire, d'un côté, et le mouvement des femmes, de l'autre, investissent de façon marquée le champ socioéconomique entre 1980 et le milieu des années 1990. De cette troisième mouvance émerge un concept qui se veut rassembleur : celui d'économie sociale.

La démarche de Benoît Lévesque se traduit moins par l'énoncé d'une définition analytique ou théorique de l'économie sociale que par la présentation d'une définition évolutive.

- i. Une définition fondée sur un acquis historique européen : appartiennent à l'économie sociale les pratiques socioéconomiques dotées de statuts juridiques formels. Il s'agit de pratiques incorporées dans les champs coopératif, mutualiste ou sans but lucratif. Sont exclues de l'économie sociale les pratiques informelles et non incorporées.

42 Voir les partenariats développés par le Centre canadien de recherche partenariale en économie sociale et ceux développés par les centres régionaux de recherche affiliés à ce dernier : <http://www.socialeconomyhub.ca/hub/?p=353>.

- ii. Une définition parapluie au sens où sont prises en considération l'ambiguïté et la complexité du mouvement social par l'économie, que représentent les mouvances coopérative, mutuelliste et associative. Un mouvement non encore unifié politiquement puisque deux grandes associations ont pour mandat d'en regrouper les entreprises ou les organisations. Un mouvement sujet à des tensions entre ses trois grandes composantes et à une évidente situation de cohabitation dans la coopération et la concurrence des outils spécifiques qui appuient leur développement.
- iii. Une définition intégrée au sens où l'économie sociale est partie prenante d'un système économique et d'un système sociétal. Le concept est partie prenante d'un tout : le modèle de développement du territoire québécois, un modèle québécois de développement agissant comme outil d'intégration et de distinction de cette société tant sur la scène canadienne que sur la scène internationale.

De façon plus précise, Benoît Lévesque présente l'économie sociale sous deux angles. Elle émane du contexte néolibéral de mondialisation de l'économie. Elle s'insère dans un processus historique de démocratisation de la société et de pluralisation des formes de démocratie.

Premièrement, l'économie sociale se définit, dans un contexte néolibéral de mondialisation, comme une réponse apportée par des acteurs sociaux aux nécessités qu'ils observent ou aux aspirations qu'ils ont. Une réponse qui s'insère dans un modèle socioéconomique de développement où agissent d'autres acteurs et où se déploient d'autres réponses. Au sein du modèle de développement, l'économie sociale a un potentiel réformateur au sens où elle peut aider à redéfinir la portée des actions tant de l'État-providence que du marché libéral. L'économie sociale est donc partie prenante d'une économie plurielle, tant par la coexistence et la complémentarité entre différents types d'économie — l'économie libérale, l'économie publique et l'économie sociale — que par la diversité des logiques marchande et non marchande (de réciprocité, de redistribution, de don) qui sont mises de l'avant au sein des activités conduites par les organisations et les entreprises de cette économie.

Deuxièmement, l'économie sociale est un lieu où se pratique la démocratie représentative, participative et délibérative. Elle actualise, dans la gestion de l'organisation ou de l'entreprise à vocation marchande ou non marchande, la possibilité de recourir à l'outil démocratique pour élaborer, concevoir, matérialiser et faire évoluer des projets portés par un collectif. Sur le plan théorique, la démocratie s'exerce dans la représentation, la participation, la concertation, le partenariat et la délibération. La démocratie, à l'image de l'économie et du providentialisme, est un projet qui s'exprime dans une pluralité de formes. Si ces différentes formes sont présentes sur la scène québécoise, elles le sont de façon inégale. Une domination évidente est représentée par la démocratie représentative. Cette dernière occulte les autres formes.

Les travaux de Jean-Marc Fontan⁴³ sur l'économie sociale s'inscrivent dans une démarche d'analyse critique de l'ensemble des orientations culturelles qui caractérisent la modernité. Pour ce chercheur, la modernité constitue une matrice institutionnelle meublée d'orientations culturelles qui ont renouvelé celles de l'Ancien Régime en fournissant des bases solides à un

43 Jean-Marc Fontan, « La recherche partenariale en économie sociale au Canada », *Horizons*, février, vol. 8, n° 2, 2006, p. 16-21.

vivre ensemble qui serait libéral, qui affirmerait l'importance de l'individualité et qui reposerait sur la primauté du contrat sur la filiation. Ce passage se traduit par l'adoption de nouvelles valeurs et par des modalités novatrices de régulation, dont l'échange marchand libéral, la représentation politique au sein d'un État élu, le droit d'association, à partir desquelles se déploient de nouveaux agencements institutionnels (l'État-nation, la famille nucléaire, etc.) et de nouvelles formes organisationnelles (l'association sans but lucratif, l'entreprise privée, la coopérative, etc.).

10.3. *La double nature identitaire de l'économie sociale*

L'économie sociale est avant tout affaire de désignation. Si les pratiques existent avant d'être nommées, elles deviennent socialement apparentes une fois qu'une expression permet d'en reconnaître l'existence. Cette désignation est le fait de personnes lettrées : de professionnels de la production de nouvelles synthèses des connaissances. Ces derniers ont défini le terme *économie sociale* pour rendre compte d'un univers de pratiques qui se distinguaient essentiellement des entreprises ou des associations privées de l'économie libérale par leur esprit collectiviste. Dès lors, l'économie sociale réfère à des activités concrètes qui ont été caractérisées, par des intellectuels du XIX^e siècle, par un statut identitaire. Le débat sur la définition de l'économie sociale présente des logiques et des façons différentes de définir ou de caractériser cette identité.

À titre indicatif, le Chantier de l'économie sociale du Québec définit cette dernière de la façon suivante :

Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition : « économie » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective ; « sociale » réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés. Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants : l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ; elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ; elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs ; elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ; elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective⁴⁴.

Au Canada, le terme *économie sociale*, bien que présent dans de rares écrits québécois à la fin du XIX^e siècle, est très faiblement utilisé entre 1800 et 1995. Son usage social est reconnu par

44 <http://www.chantier.qc.ca/>, définition. Site consulté en juin 2006.

le mouvement québécois des femmes en 1995 et sera approprié de façon identitaire par un groupe d'acteurs intervenant principalement dans les domaines de l'économie communautaire et de l'économie coopérative. Les activités canadiennes de l'économie sociale représentent 2,5 % du produit intérieur brut en 1995⁴⁵. Les entreprises et les organisations de l'économie sociale regrouperaient plus d'un million de travailleurs, dont une majorité de femmes. À ces travailleurs s'ajoutent plus de deux millions de bénévoles.

Quatre groupes d'acteurs sont concrètement concernés ou interpellés par l'économie sociale. Le premier de ces groupes est constitué, au Québec, par les entreprises collectives, qui constituent le noyau dur de l'économie sociale : 2 461 organisations à but non lucratif et 2 303 entreprises coopératives qui emploient 49 450 personnes et réalisent un chiffre d'affaires de 4,2 milliards de dollars en 2000⁴⁶. Le deuxième de ces groupes comprend les mouvements sociaux : organismes communautaires, groupes de femmes, syndicats. Le troisième groupe est composé par des structures de concertation et de développement : corporations de développement économique communautaire, centres locaux de développement, Société d'aide au développement des collectivités, groupes de ressources techniques, fonds de travailleurs. Enfin, le quatrième groupe est composé par des organisations publiques ou parapubliques et par des entreprises privées qui sont en relation d'affaires avec des organisations ou des entreprises de l'économie sociale.

Avant d'être une réalité identitaire temporelle et territorialisée, l'économie sociale est une réalité vécue.

On peut trouver les origines de l'économie sociale comme telle bien avant le XIX^e siècle, les faire remonter à la création des premières mutuelles en Grèce et en Rome antiques. L'entreprise collective en tant que milieu de vie se développe dans le haut Moyen-Âge avec les communautés religieuses. Au bas Moyen-Âge, les corporations sont des groupements d'ordres professionnels. La formule est collective et fonctionne avec un mode de gouvernance hiérarchique où l'entrée en corporation se fait sur une base filiative à vie.

Les premières coopératives identifiées seraient nées sous la plume de Plockboy dans l'Europe du XVI^e siècle⁴⁷. Plockboy voit dans les coopératives un mode d'organisation de l'économie qui serait fondé sur la mise en relation étroite entre les activités industrielles, artisanales et militaires de la « cité » avec les occupations agricoles de la campagne. Il propose une organisation de la société sous un mode coopératif qui permettrait aux individus d'avoir des activités économiques qui ne les appauvriraient pas.

L'économie sociale sous sa forme moderne apparaît en 1800 avec le déploiement de coopératives de travail, agricoles, financières et de services. Dès 1800, tant en Europe que dans le Haut et le Bas-Canada et aux États-Unis, se mettent en place des associations caritatives, professionnelles (dont les syndicats) et des coopératives.

De 1800 à 1900, économie sociale est un terme générique utilisé pour qualifier les initiatives associées à un mode de développement « complémentaire » pour ne pas dire « alternatif » à

45 Projet de recherche sur les politiques sociales, *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale, un guide pour la recherche en politiques publiques, nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté*, Ottawa, 2005.

46 Chantier de l'économie sociale, *op. cit.*

47 André Leclerc, *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada*, Sherbrooke, Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke, H.6, 1982.

l'économie libérale et à l'économie publique (cette dernière se développe à partir de la fin des années 1800 et le début des années 1900).

Dès 1900, économie sociale est un terme de moins en moins utilisé au Canada. Les termes *coopératisme* et *coopération* prennent le relais. Le mouvement coopératif se définit comme une composante démocratique de l'économie libérale, un moyen de mettre en place des réponses collectives à un ensemble d'opportunités. Le coopératisme se développe en parallèle à l'économie publique, qui prend un essor très important au Canada à partir de la Seconde Guerre mondiale.

Les décennies 1970, pour la France, 1980, pour le Québec, et 2000 dans les autres provinces et territoires du Canada, voient renaître le concept d'économie sociale. Concept marginal pendant les années 1980, il s'officialise au milieu des années 1990 à partir des demandes adressées par le mouvement féministe au gouvernement du Québec par le biais de la marche réunissant sous le slogan *Du pain et des roses* des milliers de Québécoises. Le Sommet québécois sur l'économie et l'emploi de 1996 consacre la reconnaissance politique de l'économie sociale avec la création, entre autres, du Chantier de l'économie sociale. Du côté canadien, après l'élection de 2003, le discours du Trône du premier ministre libéral Paul Martin reconnaît l'importance de l'économie sociale pour le développement de la société canadienne en annonçant un ensemble de mesures publiques destinées à la soutenir.

Si l'histoire de l'économie sociale remonte à l'Antiquité méditerranéenne, l'analyse de cette évolution indique la présence de deux grands types de projets. Le premier type est qualifié par Fontan de pragmatique. Il s'édifie historiquement dans un répertoire diversifié de pratiques (mutuelles, guildes, coopératives, associations) qui se moulent à l'esprit de leur temps (Moyen Âge; Renaissance; modernité; mondialité). Il s'agit essentiellement de réponses apportées à des problèmes ou à des urgences sociales, ou encore à des besoins ou à des aspirations non comblés.

Le deuxième type est qualifié d'utopique par le chercheur. Il confronte l'esprit d'une époque et propose tant une critique qu'un modèle prospectif pour restructurer le vivre ensemble en société. Les propositions utopiques de l'économie sociale, de celle de Thomas Moore à celle des phalanstères de Fourier en passant par les communes hippies des années 1960, sont fondées sur une conception de l'économie fondamentalement intégrée au social et privilégiant des rapports sociaux s'inspirant d'une logique collectiviste et solidaire.

La dimension utopique et critique de l'économie sociale a le potentiel d'alimenter de façon radicale les réflexions entourant la définition d'un nouveau cadre d'orientation du vivre ensemble planétaire. Présentement, en réponse aux problèmes posés par la nouvelle question sociale mondiale en matière de recomposition des formes d'inégalités sociales et de destruction de l'environnement, des débats ont lieu (forums sociaux mondiaux), de nouvelles expériences prennent place (écovillages, commerce équitable, consommation socialement responsable) afin de proposer des pistes d'action moins discriminantes, plus équitables et viables pour les générations futures. L'économie sociale joue un rôle très important dans la définition d'un nouveau grand contrat mondial qui rendrait plus responsables les sociétés humaines, les groupes sociaux et les individus les uns par rapport aux autres et aussi par rapport aux autres espèces et aux systèmes écologiques qu'ils occupent.

10.4. L'étude de l'économie sociale

Du point de vue théorique, l'économie sociale peut être étudiée à partir de différentes dimensions qui la distinguent de l'économie libérale et de l'économie publique.

La première dimension porte sur ce qui permet de structurer une réponse sociale à un besoin souvent défini à partir de mobilisations réalisées dans le cadre de mouvements sociaux. Cette réponse met en scène des acteurs autour d'un projet.

La deuxième dimension porte sur l'acteur de l'économie sociale. Ce sera un acteur collectif, un individu, un leader qui est partie prenante d'un groupe, lequel groupe est souvent associé ou lié à un mouvement social tels les mouvements ouvrier (Antigonish, Tricofil) ; communautaire (développement économique communautaire) ; des droits civiques (cliniques juridiques) ; féministe (maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale) ; étudiant (coopératives étudiantes) ; écologique (réseau des ressourceries), etc.

La troisième dimension porte sur le projet mis de l'avant : un projet défini souvent comme une proposition de travail qui découle d'une intuition en vue de répondre à un besoin ayant une portée collective ou relevant de l'intérêt commun. Si l'économie libérale se construit elle aussi par et dans un projet, elle le fait en fonction d'une logique réduite à sa pure composante marchande : l'opportunité est testée en fonction de sa rentabilité économique. Tel n'est pas le cas pour le projet d'économie sociale. Il se définit avant tout sous l'angle de la rentabilité sociale puis de la rentabilité politique (marché public des services) et enfin de la rentabilité économique (marché privé des services), devant tenir compte de préoccupations environnementales (niveau actuellement faiblement développé par les organisations et les entreprises de l'économie sociale).

L'avant-dernière dimension porte sur le mode de fonctionnement de l'organisation ou de l'entreprise d'économie sociale. Cette dimension concerne le projet mis de l'avant puisqu'elle porte sur la gestion de ce dernier au jour le jour. Jusqu'à un certain point, cette dimension représente le plus grand défi de tout projet d'économie sociale : la mise en application au quotidien des principes et des valeurs qui ont donné naissance et raison d'être au projet ; la réalisation au jour le jour d'objectifs à la fois économiques et sociaux.

L'environnement institutionnel est la dernière dimension. Elle constitue une dimension d'ouverture de l'économie sociale vers l'économie publique et l'économie libérale, ainsi que vers les autres grands volets de la société (cognitif, informationnel, etc.). Donc, une ouverture vers la complexité puisqu'elle implique la rencontre avec d'autres logiques d'action (universitaire, par exemple) qui ne portent pas les mêmes valeurs et principes et répondent aussi à d'autres logiques d'action. C'est la rencontre qui conduit à la confrontation, à la négociation, au compromis.

11. Conclusion

Cette présentation sommaire avait pour but premier de faire prendre conscience à l'apprenti sociologue que les facteurs sociaux et économiques sont liés les uns aux autres. Elle voulait faire voir que l'action sociale et même l'action économique ne peuvent pas être ramenées à une stricte logique d'intérêt où tout se réduit à une inclination à maximiser les gains et à minimiser les coûts. Elle voulait faire sentir que toute théorie générale de la société qui ne

passerait pas par l'étude des rapports économiques ne pourrait être que déficiente. Elle avait aussi pour but d'indiquer que les théories sur la société qui veulent faire tout reposer sur l'économie présentent à leur tour des lacunes. Le social et l'économique sont étroitement liés l'un à l'autre et agissent l'un sur l'autre aussi bien dans le contexte des activités humaines que par l'imbrication des diverses structures d'une société.

Bibliographie

- Amin, Ash, Angus Cameron et Ray Hudson, *Placing the Social Economy*, Londres, Routledge, 2002
- Bancal, Jean, *L'économie des sociologues*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1974.
- Bennet, Jean, *La mutualité française, des origines à la Révolution de 1789*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, Paris, 1981.
- Bouchard, Pierre, « Théorie de l'action et parcours de vie », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 1, n° 2, 2006, p. 67-114.
- Braudel, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme aux XV^e et XVIII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 1979.
- Caillé, Alain, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- Chantier de l'économie sociale, *De nouveau, nous osons : document de positionnement stratégique*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 2001, <http://www.chantier.qc.ca/>, site consulté le 21 juin 2006.
- Chouinard, Omer et Brent Fairbain, « L'économie sociale au Canada hors Québec: la tradition coopérative et le développement économique communautaire », *Économie et solidarités. Revue du CIRIEC-Canada*, vol. 33, n° 1, 2002, p. 51-56.
- D'amours, Martine, *L'économie sociale au Québec*, Montréal, Presses de l'Institut de formation au développement économique communautaire (IFDÉC), 1997.
- Defourny, Jacques, « Économie sociale », dans Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005, p. 233-241.
- Defourny, Jacques et Josée-Luis Monzons, *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, De Boeck, 1992.
- Demoustier, Danièle, *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 2001.
- Desroche, Henri, *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1983.
- Fontan, Jean-Marc, « La recherche partenariale en économie sociale au Canada », *Horizons*, février, vol. 8, n° 2, 2006, p. 16-21.
- Fossaert, Robert, *La société* (tome 1, *Une théorie générale*; tome 2, *Les structures économiques*), Paris, Seuil, 1977.
- Friedman, Milton, *Capitalisme et liberté*, Paris, Calmann-Lévy, [1962] 1971.
- Girard, Mélanie, Simon Laflamme et Pascal Roggero, « L'intention est-elle si universelle que ne le prétendent les théories de l'action ? », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, vol. 1, n° 2, 2006, p. 114-148.
- Godbout, Jacques (en collaboration avec Alain Caillé), *L'esprit du don*, Boréal, 1992.
- Granovetter, Mark, *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.
- Hammond Ketilson, Lou et Ian MacPherson, *Les coopératives autochtones au Canada, situation actuelle et potentiel de croissance*, Saskatoon, Center for the Study of Co-operatives, 2001.
- Laflamme, Simon, *Communication et émotion : essai de sociologie relationnelle*, Paris, Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1995.
- Laflamme, Simon, *La société intégrée. De la circulation des biens, des idées et des personnes*, New York, Peter Lang, coll. « Worcester Polytechnic Institute, Studies in Science, Technology and Culture », 1992.
- Lagueux, Maurice, « Le néo-libéralisme et la gauche », dans Lizette Jalbert et Lucille Beaudry (dir.), *Les métamorphoses de la pensée libérale. Sur le néo-libéralisme actuel*, Sillery, Les Presses universitaires du Québec, coll. « Études d'économie politique », 1987, p. 157-191.
- Leclerc, André, *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada*, Sherbrooke, Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke, H.6, 1982.
- Lévesque, Benoît, *Entrepreneurship collectif et économie sociale : entreprendre autrement*, Montréal, Cahiers de l'ARUC-ÉS, n° I-02-2002, 2002.

- Lévesque, Benoît, *Québec*, Paris, Alternatives économiques, hors-série pratique n° 23, janvier 2006, p. 167-172.
- Lévesque, Benoît et Margueritte Mendell, « L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques », *Intervention économique*, n° 32, juillet 2005, 28 p.
- Macpherson, Ian, *Considering Options : The Social Economy in Canada — Understandings, Present Impact, Policy Implications*, Victoria, British Columbia Institute for Co-operative Studies, 2003.
- Mauss, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1973.
- Neamtan, Nancy, *Économie sociale et évaluation, état du dossier au Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Cahiers de l'ARUC-ÉS, coll. « Intervention », n° I-02-2001, 2001, 26 p.
- O'Boyle, Edward, *Social Economics*, New York, Routledge, 1996.
- Perroux, François, *Économie et société : contrainte, échange, don*, Paris, PUF, coll. « Initiation philosophique », 1963.
- Polanyi, Karl, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1992.
- Projet de recherche sur les politiques sociales, *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale, un guide pour la recherche en politiques publiques, nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté*, Ottawa, 2005.
- Quarter, Jack, *Canada's Social Economy : Co-operatives, Non-profits, and Other Community Enterprises*, Toronto, James Lorimer and Company, 1992.
- Simiand, François, *La méthode positive en science économique*, Paris, Alcan, 1912.
- Simiand, François, *Le salaire : l'évolution sociale et la monnaie*, Paris, Alcan, 1932.
- Shragge, Éric et Jean-Marc Fontan, *Social Economy. International Debates and Perspectives*, Montréal, Black Rose, 2000.
- Smelser, Neil J., *The Sociology of Economic Life*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall, coll. « Foundations of Modern Sociology Series », [1963] 1965.
- Smith, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Gallimard, [1776] 1976.
- Tremblay, Rodrigue, *L'économique. Introduction à l'analyse des problèmes économiques de toute société*, édition révisée, Montréal-Toronto, Holt, Rinehart et Winston, [1969] 1971.
- Vaillancourt, Yves, avec la collaboration de Christian Jetté, *Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé. Rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel*, Montréal, Cahiers du LAREPPS, n° 97-05, 1997.
- Vienney, Claude, *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, 1994.
- Lectures complémentaires*
- Baudrillard, Jean, *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard, 1976.
- Baudrillard, Jean, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1972.
- Durkheim, Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de philosophie contemporaine », [1930] 1973.
- Lévesque, Benoît, Gilles L. Bourque et Éric Forgues, *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie économique », 2001.
- Marx, Karl, *Le capital*, Paris, [1867] Éditions sociales, 1976 ou Gallimard, coll. « La Pléiade », 1965.
- Pareto, Vilfredo, *Cours d'économie politique*, Lausanne, Rouge, 1896-1897.
- Pareto, Vilfredo, *Manuel d'économie politique*, Paris, Giard & Brière, 1909.
- Simmel, Georg, *Philosophie de l'argent*, PUF, coll. « Quadrige », [1900] 1999.
- Trigilia, Carlo, *Sociologie économique. État, marché et société dans le capitalisme moderne*, Paris, Armand Colin, [1998] 2002.
- Weber, Max, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.
- Weber, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, coll. « Recherche en sciences humaines », n° 17, 1964.

Documents audiovisuels

Dernier appel, 2001 (52 min 08 s)

Réalisatrice: Caroline Martel

Productrice: Nicole Lamothe

Office national du film

Le développement économique communautaire dans le Nord- Est de l'Ontario, 2000 (17 min)

Réalisateurs: Rachid Bagaoui, Sylvie Boucher et Donald Dennie

Producteurs: Université Laurentienne et FedNor

Kap sur l'avenir, 1994 (55 min 09 s)

Réalisateur: Fadel Saleh

Productrice: Mikale-Andrée Joly

Office national du film

L'option coopérative, 1990, (29 min 24 s)

Réalisateurs: Marc Paulin et Brian Pollard

Producteurs: Brian Pollard, Rex Tasker et Michel Lemieux

Office national du film

Marché Jean-Talon, 2003 (6 épisodes de 21 min 49 s chacun)

Réalisateurs: Jean-Philippe Duval et Hélène Choquette

Productrices: Francine Allaire, Monique Létourneau et Sylvia Wilson

Office national du film

Le temps des Madelinots, 2004 (102 min 18 s)

Réalisateur: Richard Lavoie

Producteurs: Isabelle de Blois et Jacques Turgeon

Office national du film